

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que les règlements **RCA08-08-0001-150** et **RCA08-08-0001-152**, adoptés le 28 juin 2022 et modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, sont en vigueur depuis le 13 juillet 2022, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 20 juillet 2022

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement